Mairie de LANDELLES
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

5, rue de la Mairie, 28190 LANDELLES – Tél. 02 37 23 36 13 - Mail : mairie@landelles.fr

PROCES VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 08
Convocation du 27/05/2026
L'an deux mil vingt-six, le cinq-juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept mai deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle des fêtes en session ordinaire sous la présidence de Mme LANDRE Irène, 2eme adjointe du Maire de Landelles. La séance a été publique.

Etaient présents : Mme Irène LANDRE, M. Erick GAROT, Mr Gilles MARTIN, Mme Mélanie ROUSSEAU, M. Séverin SERGENT, Mme Christine VELLA, M. Claude VILLEFAILLEAU, Mme Fabienne AUGUSTE,
Absents excusés : Mme Nadège GEST, Mme Angélique BIECHER LEOTARD, M. Jean-Frédo CROSNIER, M. Jean-Luc JULIEN, Mme MACÉ Sophie

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Christine VELLA

Mme LANDRE Irène – 2ème adjointe a déclaré la séance ouverte à dix-neuf heures.

L'ordre du jour comprendra les sujets suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 ;
2. Délibération approuvant les travaux de réfection de toiture de la chaufferie et le plan de financement afférent ;
3. Délibération approuvant les travaux et acceptation devis de travaux de création d'un sanitaire ;
4. Délibération désignant le correspondant défense ;
5. Présentation rapport Eaux Beauperchoises du 18 05 2026 ;
6. Organisation du transfert du local archives de la mairie ;
7. Organisation des marquages au sol de la cour d'école ;
8. Information dispositif vidéoprotection bâtiments communaux ;
9. Information organisation 14 juillet ;
10. Compte rendu et validation aménagement cimetière avec un colombarium
11. Compte rendus affaires scolaires
12. Divers.

1. Approbation des Procès-verbaux

Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 est approuvé à l'unanimité

2. D26-06-01 APPROBATION DES TRAVAUX DE TOITURE DE LA CHAUFFERIE

M. Séverin SERGENT – 3eme adjoint rappelle que lors des séances précédentes, le Conseil Municipal de Landelles a approuvé les travaux de toiture de la chaufferie.

Rappelle qu'une déclaration préalable de travaux a été déposée et approuvée le 06 janvier 2026.

Rappelle que le montant des travaux s'élève à 7 436.71€ HT soit 8 924.05€ TTC.

Enfin rappelle que le conseil municipal avait émis le souhait qu'une subvention au fonds d'investissement départemental (FDI) soit demandée.

Informe le conseil que le département a répondu favorablement à la demande de participation à hauteur de 28%

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les travaux et de retenir le plan de financement suivant :

Sources	Types d'aide	Montant HT	Taux
Financements publics			
Etat			
Région			
Département	FDI	2 082€	28%
Auto-financement			
Fonds propres		5 354.71 €	72%
Emprunt			
Total HT		**7 436.71€**	100 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux de réfection de la toiture de la chaufferie
- RETIENT la proposition de l'entreprise SNCE LEROY pour un montant total de travaux fixé à 7 436.71€ HT soit 8 924.05€ TTC
- APPROUVE le PLAN DE FINANCEMENT proposé
- AUTORISE Mr le Maire à signer tous documents rendant cette décision exécutoire

3. APPROBATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE

Mme LANDRE rappelle que le conseil municipal de Landelles a approuvé lors de la séance du 15 décembre 2025, le projet d'aménagement et de rénovation de l'école pour un montant de 47 239€ HT.

Que le montant alors fixé a été basé sur devis provisoires et portait en autres sur l'aménagement de la cour.

A ce jour, des travaux complémentaires semblent nécessaires au niveau des sanitaires extérieurs et à l'aménagement d'un sanitaire et à la rénovation de la partie cuisine de la bibliothèque

Considérant que les travaux de la cour ont été réajustés afin de permettre ces travaux supplémentaires

Il est demandé au conseil d'approuver les travaux supplémentaires suivants :

- Rénovation des sanitaires scolaires extérieurs pour un montant de 3 701.28€ HT
- Création d'un sanitaire à la bibliothèque pour un montant de 12 357.25€ HT
- Réaménagement de la cuisine

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- Que Les travaux supplémentaires proposés sont nécessaires

- Demande à ce qu'un devis soit établi pour la partie cuisine

- Décide qu'une délibération devra être prise au prochain conseil pour approuver l'ensemble des coûts de ces travaux complémentaires dans la limite du projet initial

4. D26-06-02 DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Créée en 2001, par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense (CORDEF) a vocation à développer le lien armée nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le correspondant défense, désigné par le maire, est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Le Correspondant Défense de la Commune est notamment chargé d'éclairer les citoyens de la

commune sur :

- Le parcours citoyen avec l'enseignement de défense en classes de collège et de lycée, le recensement, la journée défense citoyenneté (JDC), le service national volontaire ;
- La possibilité de servir au sein de la défense avec, outre les engagements toujours nombreux et ouverts à tous, le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire ;
- Le devoir de solidarité et de mémoire, particulièrement lors des journées nationales de commémoration.

VU l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

CONSIDÉRANT que pour donner suite au renouvellement général de son conseil municipal, la Commune doit désigner son nouveau Correspondant défense parmi les membres du conseil municipal

CONSIDÉRANT la candidature de M. CROSNIER Jean-Frédo

DÉLIBÉRÉ
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> De ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation du Correspondant défense.
> De désigner M. Jean-Frédo CROSNIER Correspondant défense de la Commune de Landelles
> De transmettre les coordonnées de M. Jean-Frédo CROSNIER, Correspondant défense de la Commune de Landelles à M. le préfet, à la Délégation militaire départementale et à la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICoD).
> D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

5. Présentation rapport Eaux Beauperchoises du 18 05 2026

Considérant que ce point devra être présenté par M le Maire, le conseil demande qu'il soit reporté à la séance prochaine.

6. Organisation du transfert des archives

Mme LANDRE Irène informe qu'il est nécessaire de transférer l'ensemble des archives au local aménagé au-dessus de la classe de Moyenne section, afin d'établir au plus tôt le récolement des archives.

Il est donc fait appel aux bénévoles pour la journée du 24 juin 2026 matin.

M. MARTIN, M. VILLEFAILLEAU, M. CROSNIER, Mme LANDRE se portent volontaires.

7. Organisation des marquages au sol de la cour

Le conseil est informé que les pochoirs nécessaires aux marquages au sol des jeux de la cour ont été réceptionnés, et qu'il s'agit maintenant d'organiser les travaux.

Il a été décidé que M. VELLA Laurent accompagné de l'agent en poste effectueront les peintures des pochoirs.

M. VILLEFAILLEAU et M. CROSNIER sont sollicités pour effectuer le nettoyage préalable de la cour.

Mme LANDRE reste disponible si besoin.

8. Information d'un projet de dispositif de vidéoprotection

M. SERGENT informe le conseil qu'il est à nouveau constaté des incivilités au city stade et sur les bâtiments communaux environnants.

Les dégâts sont conséquents : moteur du portail hors service, bras mécanique coupé, gouttières saccagées, panneau du city stade cassé ....

Au vu des constatations une plainte a été déposée en gendarmerie et l'assurance contactée.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil de mener une réflexion sur l'éventualité de faire installer une vidéoprotection sur ce site, comportant un projet de 4 caméras, des devis ont été demandés auprès de plusieurs prestataires : 5/5, Groupama, SNCE Leroy pour les raccords électriques

Le conseil sera amené à statuer sur ce sujet au prochain conseil.

9. Information fête du 14 juillet

Les membres de la commission des fêtes informent le conseil qu'il a été décidé d'organiser un repas le 13 juillet au soir : repas normand- repas froid

Sur Inscription obligatoire

L'affichage ainsi qu'une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres sont prévus semaine prochaine et ainsi qu'une communication sur Panneau Pocket

Le repas sera suivi par une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice aux étangs

10. D26-06-03 CRÉATION D'UN COLOMBARIUM

Mme ROUSSEAU et M SERGENT présentent au conseil le projet d'aménagement du nouveau cimetière validé par la commission le 7 mai 2026.

Mme ROUSSEAU présente le compte-rendu (joint en annexe) comportant les points suivants :

- Ancien Cimetière : Un relevé des concessions échues et en état d'abandon a été effectué et une procédure de reprise va être mise en place – l'emplacement d'un ossuaire a été fixé – établissement d'un registre pour l'ossuaire en mairie
- Nouveau Cimetière : Installation et implantation d'un colombarium 6 cases moyennant un coût de 4 000€ HT

  Amélioration du jardin du souvenir par l'élargissement du chemin gravillonné et plantation d'un rosier

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- APPROUVE la procédure de reprise des concessions de l'ancien cimetière
- APPROUVE l'emplacement de l'ossuaire à l'ancien cimetière
- APPROUVE la création d'un colombarium 6 cases au nouveau cimetière
- APPROUVE le devis de la société marbrerie Vaux pour un columbarium moyennant un coût de 4000€ HT soit 4 800€ TTC et dit que les crédits seront ouverts au budget principal 2026
- APPROUVE l'amélioration du jardin du souvenir par l'élargissement de l'allée et l'implantation d'un rosier type arbuste de couleur orangée.
- AUTORISE M le Maire à signer tous documents rendant exécutoire l'ensemble de ces décisions.

Il est également demandé au conseil de statuer sur les gravures du pupitre du jardin du souvenir :

a. La première réflexion porte sur la prise en charge par la commune des gravures ou chaque demandeur fait lui-même appel à un prestataire.

   Pour rappel le pupitre ne comporte que 30 places

b. La deuxième réflexion porte sur la facturation au demandeur, vu le peu de place il est à envisager qu'un nouveau pupitre sera nécessaire doit on en prévoir le coût dans la facturation ? A noter le règlement du cimetière sera à revoir en conséquence.

Après en avoir délibéré, et au vu des avis divergents, le conseil demande un délai de réflexion.

11. Compte rendu de la commission des Affaires Scolaires

Mme LANDRE présente au conseil le compte rendu de la réunion du 19 mai 2026, concernant les affaires scolaires.

Cette réunion en présence des maires de Billancelles et de Landelles accompagnés chacun par leurs adjoints concernés, des secrétaires de Mairies et de la Directrice Mme BONHEUR, a permis d'aborder les points suivants pour la rentrée de septembre 2026 :

- Le nombre de sorties scolaires resteront à l'identique
- Le parcours motricité installé à ce jour par les agents de Landelles pendant les heures de garderie seront à nouveau à la charge des enseignants
- Le corps enseignant a demandé une décharge le 2 juillet afin d'organiser le déménagement de la classe de CM1-CM2 vers Billancelles
- La garderie sera basculée dans la classe de Moyenne et grande section
- Il a été soulevé une problématique concernant les enfants qui arrivent par le bus. En effet ces enfants arrivent 30 minutes avant l'ouverture de l'école et vont en garderie, ce temps n'est pas facturé aux parents à ce jour et crée une surcharge pour l'agent. Mme MOUTON doit prendre contact avec les services du transport.
- La participation à l'ASEL a été fixée à 50€ par enfant pour la prochaine rentrée
- Il a été demandé à Mme BONHEUR de revoir l'organisation des remises des prix et de voir avec l'APE si cela peut être regroupé avec la kermesse, permettant ainsi aux élus qui travaillent d'être présents.

  Mme LANDRE insiste sur l'importance de la mobilisation de chacun ce jour-là.

Questions diverses :

- M. SERGENT fait part au conseil qu'une campagne va être menée contre les habitations non entretenues suivant une procédure pré établie allant du simple courrier au recommandé avec obligation de remboursement des frais engagés. Chacun est invité à signaler tout manquement aux obligations d'entretien afin d'établir la liste des maisons concernées.
- Mme VELLA signale que l'abri bus rue de la Mairie nécessite un débroussaillage. M SERGENT va planifier une intervention avec l'agent
- Plusieurs conseillers signalent la présence d'un saule dans un virage à Chèvre Pendue. M SERGENT va se rendre sur place afin de planifier son enlèvement.
- Mme VELLA demande que l'entreprise qui intervient à l'Église soit plus vigilante au parterre d'hortensias

Clôture du procès-verbal : Le procès-verbal, dressé et clos, le cinq juin deux mil vingt-six à vingt et une trente, signé par la 2eme adjointe au Maire et la secrétaire de séance. (Signature des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal).

La 2eme adjointe
Irène LANDRE

MAIRIE DE LANDELLES
28 (Eure-et-Loir)

Secrétaire de séance
Christine VELLA

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 05 JUIN 2026

D26-03-01	APPROBATION DES TRAVAUX DE LA CHAUFFERIE	A l'unanimité
D26-03-02	DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE	A l'unanimité
D26-03-03	CRÉATION D'UN COLOMBARIUM	A l'unanimité